



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 8ème législature

Ble: Lot

Question écrite n° 39231

### Texte de la question

M Martin Malvy appelle l'attention de M le ministre de l'agriculture sur les difficultés des producteurs de ble dur lotois. Lors de sa session du 21 au 25 avril 1986, le conseil des ministres de l'agriculture de la Communauté a décidé de restreindre le champ d'application du règlement CEE no 2727-75 du 29 octobre 1975, excluant ainsi du bénéfice de l'aide communautaire les producteurs de ble dur des zones défavorisées dont le Lot fait partie. Cette décision devait être compensée par des mesures socio-structurelles que le conseil devait examiner le 1er août 1986 mais qui, en fait, n'ont jamais été prises. Il lui demande quelles sont les mesures que le Gouvernement compte mettre en œuvre pour pallier cette rupture du régime d'aide.

### Données clés

**Auteur :** [M. Malvy Martin](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 39231

**Rubrique :** Agroalimentaire

**Ministère interrogé :** agriculture

**Ministère attributaire :** agriculture et forêt

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 18 avril 1988, page 1599